La colonne du littoral regagnera Casablanca, après s'être ravitaillée à Mediouna.

L'état des blessés est satisfaisant. L'état sanitaire des troupes est bon. Le calme règne dans la région de Settat et de Ber-Rechid.

Le général d'Amade et sa colonne avaient quitté Fedala le 22 janvier, à 7 heures du matin. Ils étaient arrivés à la casbah de Bouznika à 8 heures, escortés par les caïds de Zlaïda, qui les ont quittés à la limite du territoire. En arrivant à Bouznika, les caïds des douars des environs, appartenant à la tribu des Arab, faisant partie des Chabana, sont venus assurer le général de leurs sentiments dévoués. La colonne répartit le lendemain, renforcée par une partie des effectifs de la garnison de Bouznika.

Comment se produisit l'engagement

Tanger, 26 janvier (Casablanca, 25 janvier). — La colonne dite des tirs, partie de Ber-Rechid en vue d'une concentration avec la colonne dite du littoral, que commande le général d'Amade, a opéré sa jonction à Aïn-M'Koun, chez la tribu des Ouled-Mellah.

Au moment de sa jonction, la colonne était engagée avec la tribu des Ouled-Ali, fraction des M'dakra. La colonne du littoral prit position à sa gauche. Le front de l'ennemi s'étendait sur environ 5 000 mètres. L'infanterie et la cavalerie furent développées. Notre cavalerie fit plusieurs charges couronnées de succès.

Vers 3 heures, les feux de l'infanterie obligèrent l'ennemi à battre en retraite.

Les troupes ont toutes fait preuve d'un grand courage. Nous avons eu quelques blessés légèrement : Capeau, du 17e escadron du train ; Sabureau, du 18e escadron ; Schaffer et Nicolas, du 5e chasseurs, et un tirailleur indigène.

Les chasseurs d'Afrique se sont conduits, a dit le général d'Amade, d'une façon admirable.

Panique à Rabat

Tanger, 26 janvier (Fez, 19 janvier). — Lorsque l'arrivée des Français à Bournika a été connue, quelques fonctionnaires du Makhzen à Rabat crut que la colonne française allait rentrer dans cette ville. Cette nouvelle les ayant effrayés, ils ont abandonné tout ce qu'ils possédaient à Rabat et se sont enfuis à Fez, où ils sont arrivés dans la matinée. Le bruit de leur arrivée et les raisons qui les avaient poussés à quitter Rabat ayant été répandus en ville, une foule agitée l'a commenté de différentes façons.

On sait que diverses tribus autour de Fez ont demandé le retour d'Abd-el-Aziz et que El-Mrani a demandé huit jours pour répondre. El-Mrani et Kittani ont alors fabriqué une lettre chérifienne avec l'aide des rumeurs rapportées de Rabat. Cette lettre a été lue à la mosquée.

Les habitants de Fez fabriquent activement de la poudre et préparent leurs fusils. On parle de guerre sainte.

Abd-el-Aziz avait fait fabriquer à Londres, à Paris, à Berlin et à Fez de la monnaie marocaine en cuivre. Cette monnaie n'a plus cours. Il en restait pour 30 000 douros à Fez. El-Mrani a contraint la famille Tazi à les reprendre et à lui donner en échange leur équivalent en argent.

L'anarchie

Le pacha qui se refuse à satisfaire les émeutes, court de grands dangers.

Pour faire des concessions devant cette exaltation croissante, le pacha a remis 600 fusils ; peu après El-Arbi-Zanuki, ancien vizir de Moulay-Hassan entouré par une foule furieuse, a été forcé de lui remettre six canons. La populace les a transportés dans les forts voisins. La maison d'El Guebbas a subi un sort analogue ; le fils d'El Guebbas, resté à Fez, a dû remettre toutes les armes qu'il avait chez lui. Quant aux Tazi, ils restent enfermés chez eux ; ils sont gardés par des soldats.

L'animosité du peuple contre eux est si vive qu'on dit que les chefs de quartiers ont donné ordre de les fusiller immédiatement s'ils se hasardaient à sortir. La populace a eu plusieurs fois la tentation de mettre le feu à la maison, mais elle a finalement écouté les conseils de quelques personnes qui disaient de préserver cette maison.

Le peuple dit que c'est la famille Tazi qui a causé la ruine complète du Trésor chérifien et qu'elle est l'auteur des troubles actuels au Maroc.

On dit partout que les membres de cette famille ont vendu le Maroc aux chrétiens.

Un mariage de Moulay-Hafid

Fez, 21 janvier. — Des lettres sont arrivées de Marakech à des particuliers, leur annonçant que Moulay-Hafid prépare son mariage avec la fille du caïd Glaoui. C'est le sixième mariage que le sultan du Sud contracte depuis son élévation au sultanat. Les gens de Fez jugent mal cette conduite, étant que Moulay-Hafid amasse de l'argent pour préparer les fêtes de ses noces.

Un parti antihafidiste se forme dans la capitale.

ÉLECTIONS AU CONSEIL GÉNÉRAL

Aux Vans (Ardèche), il s'agissait de remplacer M. Thomas, radical, invalidé. M. Duché-Montfeil, progressiste, a obtenu 1 815 voix ; M. Thomas, radical, 1 799 ; M. Dumas, socialiste, 100. Ballottage.

M. Billard, maire d'Intreville, conseiller d'arrondissement, a été élu conseiller général pour le canton de Janville (Eure-et-Loir) par 1 610 voix contre 896 à son concurrent, M. Oscar Gillet.

M. Coubse, radical, est élu conseiller général pour le canton de Chalon-Sud (Saône-et-Loire) par 1 147 voix contre 846 à M. Chevrier, libéral, en remplacement de M. Gillot, radical, décédé.

Chambre des Députés

Séance du lundi 27 janvier

L'affluence est la même que vendredi ; longtemps avant l'ouverture de la séance, il n'y a plus une place libre dans les galeries ou tribunes du public.

Séance à 2 heures. M. Brisson préside.

L'ÉPIDÉMIE A DOUAI

M. Genteuil adresse une question au ministre de la Guerre sur l'épidémie de méningite cérébro-spinale qui sévit dans la garnison de Douai où elle a fait trois victimes.

M. Chéron répond que toutes les mesures de précaution ont été prises en vue d'enrayer l'épidémie. Il s'est transporté de sa personne à Douai et, depuis lors, tout va bien ; l'épidémie est enrayée.

La France au Maroc

M. Raiberti. — L'éminent orateur qui m'a précédé vendredi à la tribune (Bruit à gauche) a discuté la question du Maroc au point de vue de la politique générale.

Je me propose de l'examiner sous un côté moins vaste.

M. Goutard. — Par diplomatie, vous feriez mieux de vous taire ! (Rires et bruits.)

M. Raiberti. — La France n'a pas des intérêts seulement dans l'Afrique du Nord; elle en a, au Maroc, de très spéciaux.

A la conférence d'Algésiras, elle a accepté une mission que son devoir est d'exécuter, pour laquel elle doit consentir les sacrifices nécessaires.

Il y a deux ans de cela, et depuis, la succession des attentats dont ont été victimes nombre d'Européens en diverses villes du Maroc, le docteur Mauchamp à Marrakech, les ouvriers de diverses nations à Casablanca, a rendu notre action plus indispensable.

Mais une erreur initiale a pesé sur notre action politique au Maroc : c'est que nous avons considéré la question beaucoup plus au point de vue européen qu'au point de vue marocain.

De là des interventions malencontreuses, comme celle qui consistait à demander au sultan la destitution du pacha de Marrakech; destitution qu'il n'était pas en son pouvoir de prononcer, et que la population de la ville a seule réalisée.

Dans le monde musulman, la règle de la vie politique n'est autre que la tradition des enseignements du Coran ; d'où danger permanent, en violant cette tradition, de soulever les passions des sectes religieuses, si puissantes au Maroc.

C'est ainsi que la création d'une Banque d'Etat a excité les protestations des indigènes parce que leur loi religieuse interdit le loyer de l'argent.

Est-ce à dire que cette création ne doit pas être faite ? Nullement, mais alors, au lieu de lui donner la modalité européenne et française, il fallait lui donner la modalité marocaine.

A un autre point de vue, l'établissement du contrôle des douanes n'a pas moins soulevé les haines et provoqué les clameurs contre nous.

Le gouvernement a eu le tort de déclarer qu'il entendait faire au Maroc une politique de collaboration, alors qu'il paraissait faire en réalité une politique de conquête qui, pourtant, était loin de sa pensée.

Pour sortir de cette impasse, il n'y a qu'un moyen : changer de méthode, avoir une politique qui ne soit ni sourde ni aveugle.

Pour avoir systématiquement écarté le point de vue marocain, le gouvernement n'avait prévu ni Moulay-Hafid, ni Casablanca : il faut qu'il en tienne compte désormais.

La guerre contre les Marocains n'est point, d'ailleurs, le seul moyen d'obtenir une solution.

Celle-ci peut se trouver dans une conciliation d'autant plus facile que, depuis de longues années déjà, le commerce européen, le commerce français surtout, sont un trait d'union entre le Maroc et nous.

Que notre politique s'inspire moins de ses désirs et davantage des réalités, elle aboutira. (Appl. sur divers bancs.)

M. DESCHANEL

M. Paul Deschanel. — Je m'expliquerai brièvement, ayant déjà exposé mes sentiments il y a deux mois.

Il y a eu ici, dès longtemps, des hommes qui ont énergiquement défendu la politique de l'alliance russe, de la réconciliation avec l'Italie, du rapprochement de la Russie et de l'Angleterre dans une unique pensée d'équilibre, de paix et de sécurité nationale.

En ce qui concerne le Maroc, personne ne veut d'une politique de conquête qui serait d'ailleurs en contradiction formelle avec l'acte international qui nous a confié le mandat qu'on sait.

Mais, avec le mouvement xénophobe qui s'est produit au Maroc, est-il possible d'envisager l'éventualité du retrait de nos troupes ?

Ce serait un aveu redoutable de faiblesse qui nous conduirait vite à un nouvel effort plus rude que le premier.

Du reste, l'état de la mer, en face de Rabat, par *exemple*, nous oblige de conserver nos communications par terre.

Mais est-il nécessaire d'occuper toute la région des Chaouïa jusqu'à Settat ?

Le gouvernement devra s'expliquer à cet égard.

Quant à la situation sur notre frontière algérienne, elle est beaucoup plus simple et reste ce qu'elle était hier.

Enfin, en ce qui concerne la proclamation de Moulay-Hafid, nous nous trouvons en face d'un état de choses diplomatique et international de fait qu'il ne nous appartient pas de modifier.

Nous tenons de l'Europe un mandat auquel nous n'avons qu'à nous conformer.

Ici, nous devons observer une attitude de patience et de sang-froid, bien décidés à ne pas attaquer, mais aussi à ne pas nous laisser attaquer.

En cette circonstance, où nous nous trouvons engagés en vertu d'un acte international, nous ne devons faire ni une politique d'expédition et de conquête, ni une politique d'abdication qui serait pour l'Algérie un désastre et pour la France une honte. (Très bien ! sur divers bancs.)

L'Europe a reconnu notre droit supérieur d'intervention ; à nous de l'exercer pour le plus grand honneur du pays et le défense de nos droits et de ceux de la civilisation. (Appl. sur divers bancs.)

M. TOURNADE

M. Tournade estime que les instructions données par le gouvernement interdisant aux troupes de dépasser tel ou tel kilomètre au delà de Casablanca étaient aussi dangereuses que peu justifiables.

Il critique le rappel du général Drude, lentement mûri par l'état de santé de cet officier général, dont la vigueur, même après son rappel, s'est affirmé par le fait d'armes de Medjezaz.

Pour renforcer les corps d'opérations, on a dégarni peu à peu les régiments d'Algérie et de Tunisie ; c'est une conséquence, qui n'est pas sans danger, de la loi du service de deux ans.

Par contre, on a remplacé le général Drude, non pas par un des nombreux généraux qu'un long séjour en Afrique désignait spécialement pour aller au Maroc, mais par un officier venu de France, le général d'Amade, et qui n'avait point de titres spéciaux à ce commandement : on peut le regretter.

L'éloge du général Verraux a été fait à juste titre ; il importe d'ailleurs de bien préciser que l'occupation d'Oudjda, si brillamment réalisée par lui, n'est point une conséquence de l'Acte d'Algésiras, mais une mesure destinée à venger la mort de nos nationaux.

Mais il n'importe pas moins de déclarer que les troupes qui occupent Oudjda ne doivent point opérer leur jonction avec celles qui occupent d'autres points du Maroc.

Personne, en effet, ne peut vouloir même de l'apparence d'une politique de conquête.

On a tort de considérer et de traiter le Maroc en pays organisé, alors qu'il n'y a ni sultan, ni empereur, mais des chefs indépendants les uns des autres, qui n'ont d'influence qu'autant qu'ils ont de l'argent.

Celui d'entre eux qui aura avec lui les représentants de la civilisation chrétienne aura toujours les autres contre lui.

Qui soldera finalement les frais de l'expédition d'aujourd'hui ?

Comme l'a dit M. Ribot, le temps travaille pour nous ; aidons-le en nous inspirant du devoir que nous crée la situation et des droits dont un acte international a proclamé l'existence.

M. DUBIEF

M. Dubief. — Il importe qu'en ce débat chaque parti exprime son sentiment et prenne sa part de responsabilité.

Je ne veux pas, comme M. Delcassé, remonter aux responsabilités premières.

Mais, je puis bien le dire, d'autres ont pu penser autrement que lui sur une politique qui a toujours été faite au grand jour, et sur laquelle personne n'a pu être trompé. (Appl. à l'extrême-gauche.)

On a dit assez quelle attitude était la nôtre au Maroc.

Il n'en est pas moins vrai que le raid brillant du général Drude sur la kasbah de Mediouna et celui, plus marquant encore, du général d'Amade, sur Ber-Rechid et Settat, a quelque peu changé le caractère de notre présence en ce pays.

Certes, nous admirons la taillance vaillante de nos soldats.

Mais nous estimons, nous, qu'il y a là une réserve de bravoure et d'énergie qu'il vaut mieux conserver pour d'autres circonstances. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Il semble qu'on ait voulu établir une étape sur le chemin de Marrakech.

Est-il vrai que des négociations soient engagées pour l'entrée de nos troupes à Rabat ?

Il importe que nous ne prenions parti ni pour l'un, ni pour l'autre des compétiteurs.

L'opinion publique n'accepterait pas cette idée, qui impliquerait celle d'une intervention effective dans les affaires intérieures du Maroc.

L'acte d'Algésiras nous a confié le mandat d'établir la police dans les ports et de dégager Casablanca ; nous ne devions pas aller au-delà.

C'est pourtant nous qui avons appelé Abd-el-Aziz à Rabat où nous l'avons hissé. Peut-être en le prenant d'une manière trop évidente sous notre protection, avons-nous contribué à faire de lui un sultan disqualifié auprès des populations marocaines.

Le président du Conseil disait dernièrement que les instructions données dès le début par le gouvernement n'avaient pas changé.

Cela n'a point empêché le général Drude, sur la santé duquel, du reste, nous avons d'excellentes nouvelles (Sourires), d'exécuter la marche sur la kasbah de Mediouna, et le général d'Amade la marche sur Settat.

Que va-t-il sortir de tout cela ?

Allons-nous prendre Abd-el-Azéz par la main pour le conduire à Marrakech et à Fez ?

Si cela était, nous nous trouverions, du jour au lendemain, devant une Vendée mulsulmane. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Nous ne sommes pas les chefs de l'orthodoxie religieuse du Maroc. Il ne nous appartient pas de fixer les prières des mosquées et des minarets.

Restons fidèles à notre politique traditionnelle de clarté et de loyauté, en ne sortant pas du cadre des devoirs et des obligations que nous impose l'acte d'Algésiras.

Pas de demi-quichotisme, pas d'abdication, telle est la formule qui résume cette politique. (Appl. à l'extrême-gauche.)

Sur certains bancs, on demande la suspension de la séance : elle n'est pas prononcée.

M. JULES DELAFOSSE

M. Delafosse. — J'entends exposer brièvement comme il semble, à mes amis et à moi, qu'il n'est pas possible à la France d'assurer l'exécution de la tâche qu'elle a acceptée au Maroc.

Je ne remonterai point, après le discours de M. Delcassé, à l'origine première de notre intervention.

La réponse de Rouvier à M. Delcassé

A la Chambre, l'autre jour, voyant les radicaux applaudir M. Delcassé, M. Jaurès leur demanda pourquoi, naguère, ils avaient laissé tomber un tel homme.

Ils se taisaient. M. Delcassé répondit pour eux :

— C'est qu'ils n'ont rien su et, quand on leur a parlé de guerre, c'est qu'ils ont été trompés !..

M. Rouvier qui était visé, fait cette réponse :

Je n'ai jamais dissimulé quoi que ce soit de mes négociations avec les diverses puissances que les événements du Maroc mettaient en jeu. Chaque jour, je venais m'entretenir, soit à la Chambre, soit au Sénat, avec les représentants autorisés du parti républicain, depuis Jaurès jusqu'à MM. Ribot et Méline.

J'insistai même à différentes reprises auprès de M. Delcassé pour qu'il suivît mon exemple et qu'il renseignât, sinon à la tribune, du moins dans des conversations particulières, ceux qui, en définitive, étaient qualifiés pour savoir où nous allions. Mais M. Delcassé a une conception différente des rapports du pouvoir exécutif avec le législatif. « L'exercice du pouvoir, me répondait-il, comporte un certain éloignement... »

Chaque jour aussi je conférais avec lui et mes collaborateurs du ministère. Je les tenais avec soin au courant des nouvelles qui me parvenaient. Par conséquent je n'ai trompé et ne pouvais tromper personne. Je n'en avais d'ailleurs nulle envie. Dans des conjonctures aussi graves, un homme politique, soucieux des intérêts de son pays et de sa propre responsabilité, s'enjoint des conseils qu'il croit utiles.

Tout le monde se tenait pour suffisamment éclairé, il faut le croire, et je le crus, puisque le départ de M. Delcassé ne donna lieu à aucun incident parlementaire, que personne n'éprouva le besoin de m'en demander compte ou d'en entreprendre de ma bouche la cause immédiate.

Ce n'est donc pas à moi que s'adressait la phrase de M. Delcassé relevée par M. Ruau. A qui s'adressait-elle ? Je n'ai pas à le rechercher.

En tout cas, M. Delcassé, tout en désapprouvant la conférence d'Algésiras, tout en déclarant qu'il n'y aurait pas participé, infirme aujourd'hui le gouvernement à s'en tenir à l'acte qui en est sorti. Je ne saurais solliciter davantage...

Interrogé sur ce qu'il fallait penser des bruits de guerre qui coururent alors, M. Rouvier a répondu :

— Lisez le discours de M. de Bülow, auquel M. Delcassé fit allusion hier. Pour moi, je ne veux et ne peux rien y ajouter... Et pourtant !...

ÉCHOS DU SÉNAT

LA LIQUIDATION DES CONGRÉGATIONS

La Commission d'enquête sur la liquidation des Congrégations a tenu sa première séance aujourd'hui ; elle a pris connaissance d'un relevé établi par son président, M. Combes, des opérations indiquées dans les tableaux publiés par le garde des sceaux à la suite du nom de chacun des liquidateurs, préalablement à tout autre travail, la Commission a résolu de faire imprimer le relevé pour les membres de la Commission ; elle a décidé en outre, de demander au garde des sceaux le compte rendu des opérations pour l'année 1907, compte rendu qui doit être remis par les liquidateurs au gouvernement avant le 1er avril.

La Commission se réunira de nouveau lundi prochain pour arrêter sa méthode de travail ; il est probable que des sous-Commissions seront chargées d'examiner les documents communiqués par le gouvernement et de rédiger des rapports spéciaux qui seront communiqués à la Commission en réunion plénière.

LA R. P.

Le groupe parlementaire de la réforme électorale a tenu une réunion, hier à 2 heures, au cirque de Rouen, sous la présidence de M. Charles Benoist, du président, un auditoire de 2 000 personnes.

MM. de Rothevillle de Villebois-Mareuil et Ferdinand Buisson prirent la parole.

M. Charles Benoist a fait adopter un ordre du jour demandant au Parlement de rétablir le scrutin de liste avec la représentation proportionnelle.

DEUX RÉPONSES

Notre confrère l'*Autorité* s'étonne de notre « excessive réserve » dans le procès intenté par M. l'abbé Naudet à la *Semaine religieuse de Rennes*.

Nous pensions avoir suffisamment exprimé notre regret à l'époque des incidents qui ont amené ce procès pour croire nos lecteurs fixés. Mais, puisqu'on nous le demande, nous déclarons bien volontiers que nous regrettons et condamnons le procédé par lequel un prêtre poursuit devant la justice civile une *Semaine religieuse* pour un « communiqué », c'est-à-dire pour un acte officiel de l'autorité ecclésiastique.

D'un tel acte officiel, un prêtre fait appel devant le Souverain Pontife, non devant les tribunaux civils.

Puisque nous parlons de cette affaire, ajoutons, à titre d'informations, qu'elle a été appelée devant le tribunal de Rennes et, que sur demande de Me Jenouvrier, retenu à Paris, elle a été renvoyée à une date indéterminée. De ce renvoi, M. l'abbé Naudet se plaint avec vigueur dans une lettre à la *Justice Sociale* et dans une autre au procureur de la République.

Me Jenouvrier écrit de son côté que le renvoi avait été prévu et notifié.

L'*Autorité*, après cette satisfaction donnée, nous permettra d'ajouter une seconde réponse à l'adresse de ceux qui nous accusent aussi « d'excessive indulgence », parce que nous n'avons pas exprimé publiquement notre désapprobation au sujet d'un récent duel auquel ont pris part, l'un comme partie, l'autre comme témoin, l'un des ses directeurs et son rédacteur en chef.

Nous n'en avons pas parlé, fidèles à notre principe de ne pas publier les suicides, les duels et un certain nombre d'attentats lorsqu'une nécessité d'information générale ne s'impose pas. Cette règle est ancienne, et nos lecteurs nous sont très généralement reconnaissants de nous y tenir.

Mais puisque des hommes dont le jugement a pour nous une grande autorité le croient utile, nous rappelons que le duel est condamné par l'Eglise, que ceux qui le commettent sont excommuniés par le fait même et qu'aucune raison ne justifie un catholique qui viole cette loi.

M. P. de Cassagnac dit du reste lui-même en tête d'un article où il plaide les circonstances atténuantes :

Je me suis battu en duel la semaine dernière ; j'en éprouve un vif regret, et tiens à le dire tout haut.

Il est toujours fâcheux qu'un catholique contrevienne aux lois de l'Eglise ; notre indépendance, qui n'a pour limites que le respect d'elle-même et le respect d'autrui, sait le reconnaître et s'exercer à ses propres dépens.

Et nous concluons notre double réponse en disant qu'un catholique — prêtre ou laïque — s'honore toujours et remplit un devoir en s'en tenant aux règles de l'Eglise.

Çà et là

Morts d'hier

M. A. Migeon, éditeur-géographe, vice-président de Paraguay. — M. Lesbre, commissaire spécial des chemins de fer et des ports et de l'immigration à Marseille, à Saïgon, puis à Toulon. — M. Constant Améro, homme de lettres, membre de l'association des secrétaires de rédaction. — La romancière anglaise Ouida, de son vrai nom Louise de La Ramée, à Viareggio (Toscane). — Mme de Horodynska, à Paris. Présidente du Comité des femmes patriotes polonaises de Vilna, elle fut arrêtée en 1863 et déportée à Kirylow, d'où, quatre ans plus tard, sa déportation fut changée en bannissement perpétuel.

Mort du vice-amiral Melchior

Le vice-amiral Melchior, inspecteur général et membre du Conseil supérieur de la marine, commandeur de la Légion d'honneur, est mort samedi soir à Paris, à l'âge de 64 ans.

Jules-Bernard-François Melchior était entré dans la marine en 1861 ; il avait été promu contre-amiral le 12 novembre 1900 et vice-amiral le 1er novembre 1904.

L'amiral Melchior avait exercé les fonctions de major général de la marine à Brest de novembre 1900 jusqu'à ce qu'il devînt vice-amiral.

En mars 1904, il devenait préfet maritime à Lorient.

En juin 1907, il succéda à l'amiral Fournier comme inspecteur permanent des torpilleurs et sous-marins.

Mort du contre-amiral Reveillère

Le contre-amiral en retraite Emile-Marie Reveillère, président d'honneur des « Bleus de Bretagne », et écrivain connu sous le nom de Paul Brenda, est mort à Brest, à l'âge de 78 ans.

Il était grand-officier de la Légion d'honneur.

Découverte d'une ancienne chapelle

Le cultivateur Peran, du village de Magoïre, commune d'Etel, a découvert sur les bords de la rivière d'Etel, à 100 mètres du rivage, dans une excavation à 0m50 sous terre, les ruines d'une ancienne chapelle qui a dû être détruite sous la grande Révolution.

Le maître-autel est intact et les feuilles continuent.

ÉCHOS DE PARTOUT

A l'occasion de la grande semaine navale de 1908, il sera tenu fin août à Nantes et à Saint-Nazaire, un Congrès international de sauvetage, d'hygiène et de sécurité maritime, organisé par le Syndicat de la presse maritime française, et sous les auspices des Hospitaliers sauveteurs bretons.

Des ouvriers procédent depuis hier à la nouvelle installation du château de Bellevue, acquis par le roi des Belges, qui en prendra très prochainement possession.

Don Carlos, venant d'Espagne, est passé hier à Bordeaux. Après une promenade en ville, il a pris le rapide de Toulouse allant à Cannes.

Dans la réunion de l'association cultuelle protestante de Bordeaux impatiemment attendue, les membres qui demandèrent une modification des statuts en vue de l'élargissement du corps électoral, ont échoué.

LES OUVRIERS JURÉS

M. Briand, ministre de la Justice, prépare une importante modification au mode de recrutement du jury.

On sait que la loi stipule que « ne peuvent être jurés les domestiques et serviteurs à gages ». Or, par suite de l'interprétation de ce texte, on a rangé tous les salariés, employés ouvriers, dans la catégorie des serviteurs à gages.

M. Briand estime que la loi a seulement voulu exclure les domestiques ne présentant pas les qualités d'indépendance nécessaires.

Il va envoyer une circulaire dans ce sens aux présidents des Cours d'appel.

INFORMATIONS DU SOIR

LE CARDINAL RICHARD

Nous avons fait prendre, en dernière heure, des nouvelles du cardinal.

L'état est stationnaire.

Une consultation des docteurs a lieu ce soir à 7 heures.

Le cardinal n'est occupé aujourd'hui de diverses affaires. Il a reçu Mgr Baudrillart et plusieurs curés de Paris.

On ne sait si cette amélioration inespérée est due aux piqûres que les médecins ont faites au cardinal ou à l'extraordinaire vigueur de son tempérament.

Séville, 27 janvier. — Les souverains espagnols, accompagnés du prince des Asturies et du duc de Connaught, sont arrivés ce matin.

Bordeaux, 27 janvier. — Le *Yang-Tsé* a quitté Bordeaux ce matin pour prendre la mer dans l'après-midi.

Une épidémie de rougeole n'est produite au 9e d'infanterie en garnison à Saïgon.

Les permissions ont été supprimées.

PALAIS DE JUSTICE

LE CRIME DE SAINT-OUEN

La Cour d'assises de la Seine juge aujourd'hui les nommés Léon Labussière, 21 ans, Edmond Labussière, 19 ans, Justin Cayre, 34 ans, qui, de complicité avec la femme Georges, 34 ans, assassinèrent le mari de cette dernière.

Le crime eut lieu dans la nuit du 21 au 22 juin, dans un terrain vague des fortifications près de Saint-Ouen.

Les accusés protestent de leur innocence, à l'exception d'Edmond Labussière, qui a fait des aveux.

Mme RÉGINE MARTIAL CONTRE LE « MATIN »

Mme Régine Martial, dont une pièce de théâtre fut critiquée par le Matin, a assigné ce journal en 1 500 francs de dommages-intérêts.

Aujourd'hui elle a soutenu elle-même sa demande devant la 1re Chambre du tribunal civil de la Seine.

A huitaine, conclusion du ministère public.

ÉCHOS RELIGIEUX

Intronisation de Mgr Latty

Les vicaires généraux d'Avignon annoncent que Mgr Latty sera solennellement intronisé le samedi 1er février.

Notre-Dame de Lourdes priez pour nous

La Sacrée Congrégation des Indulgences vient d'attacher à l'invocation : *Notre Dame de Lourdes, priez pour nous*, une indulgence de *trois cents jours*, applicable aux âmes du Purgatoire, et à gagner *toties quoties* — c'est-à-dire toutes les fois qu'on la répète.

Mgr Bouquet

Le Souverain Pontife a reçu dimanche Mgr Bouquet, évêque de Chartres.

Félicitations à Mgr Duparc

Parmi les félicitations nombreuses parvenues au presbytère de Lorient au sujet de la nomination de Mgr Duparc, relevons celle du vénérable cardinal Coullié, archevêque de Lyon, qui écrit :

« Un vieil ami du diocèse de Vannes, dévot fidèle de Sainte-Anne, heureux de ce choix fait par le Saint-Père, envoie ses félicitations au nouvel évêque de Quimper et partage la joie de ce diocèse, qui désormais sera gouverné et dirigé par un évêque breton. Dieu soit remercié ! »

Mgr Le Roy, évêque d'Alinda et supérieur général de la Congrégation du Saint Esprit ; Mgr Melinson, évêque de Blois ; Mgr Rouard, de Nantes ; Mgr Rumeau, d'Angers ; le Rme P. Abbé de Tymadeuc, M. le comte de Mun, Mgr Baudrillart, le P. du Lac se sont empressés de féliciter l'élu du Saint-Père.

Le sacre de Mgr Biolley

Nous rappelons que le sacre de Mgr Biolley, évêque nommé de Tarentaise, aura lieu le 29, fête de saint François de Sales, patron de la Savoie, à 9 h. à l'église Saint-Jean-Baptiste d'Albertville, dont Mgr Biolley était curé-archiprêtre.

Le prélat consécrateur est Mgr Dubillard, métropolitain de Chambéry. S. G. Mgr Turinaz, originaire de Savoie, et ancien évêque de Tarentaise, prononcera le discours.

La Compagnie P.-L.-M. a organisé un train spécial de Moutiers à Albertville et retour pour transporter les nombreux pèlerins et fidèles qui assisteront à la cérémonie.

Départ de Moutiers à 7 h. 15 matin.
Arrivée à Albertville à 9 heures.
Retour à 3 h. 35 soir.

La nouvelle paroisse du Havre

M. Monnier, curé doyen de Saint-Michel, au Havre, a procédé hier, en présence de nombreux curés des paroisses du Havre et d'une considérable assistance, à l'installation canonique de M. de Hamel, nouveau curé de la nouvelle église Saint-Augustin.

MM. Monnier et Hamel ont pris la parole après les diverses cérémonies de l'installation.

A Notre-Dame, Mgr Lemonnier, évêque de Bayeux, a prêché un éloquent sermon de charité devant près de quatre mille personnes.

Saint Julien, apôtre du Maine

Une foule considérable a assisté hier et assiste aujourd'hui dans la cathédrale du Mans aux fêtes solennelles de saint Julien apôtre du Maine, présidées par Mgr Mélinon, évêque de Blois, Mgr Gourraud, évêque de Vannes et Mgr de Bonfils, évêque du Mans.

Un éloquent panégyrique de saint Julien a été prononcé par M. l'abbé Courbe, directeur de l'externat de la rue de Madrid à Paris.

LA BONNE PRESSE

Plus de 400 personnes avaient envahi, dimanche, les vastes salons du château de Carre pour assister à une fête d'un arbre de Noël, présidée par Mme la vicomtesse de Saint-Malmon.

M. Gorgeheur, délégué de la *Croix*, a parlé devant ce nombreux auditoire des mérites de la bonne presse et du devoir pour tous les honnêtes gens de s'intéresser à la bonne presse. Une nouvelle diffusion sera entreprise à Corre.

Dimanche soir, à Saint-Laurent, M. Gorgeheur avait parlé devant un public de 200 personnes.

NOS AMIS DÉFUNTS

Nous prions pour le repos de l'âme des chrétiens dont les noms suivent et que nous recommandons à la miséricorde de Dieu.

M. l'abbé Gerodet, ancien doyen de Guiscard, chanoine honoraire de la cathédrale de Beauvais, 78 ans, à Elancourt-Sainte-Marguerite (Oise). — Mlle Garnier, 78 ans, à Beauvais. — Mlle Dubetel, à Beauvais. — M. Antoine Goutenoire-Curteux, 78 ans, à Lay (Loire). — Mme Claire de Swarte, en religion Mère Marie de Sainte-Julienne des Auxiliatrices du Purgatoire, 38 ans, à Vieux-Berquin (Nord). — M. Gérard Léger, 19 ans, à Saint-Denis. — Mme Bourré, 63 ans, à Saint-Hilaire-Saint-Florent (Maine-et-Loire). — A Limoges, M. Ludovic Lamy de la Chapelle, 85 ans, officier de la Légion d'honneur, ancien officier supérieur de cavalerie, bienfaiteur de toutes les œuvres. — M. Evariste Tharaud, pharmacien, à Limoges. — M. le chanoine Défourque, curé démissionnaire de Saint-Sylve, à Toulouse, 48 ans. — R. P. Joseph Gombert, S. J., 58 ans, à Victoria (Espagne). — Mlle Clotilde Godet, 70 ans, à Chatillon-sur-Sèvre. — Mme Dupuis-Ballet, à Jazeneuil (Vienne). — M. Marius Bonnet, notaire, 34 ans, à Riotord (Haute-Loire). — M. l'abbé Cotelle, curé de Cleuville, 94 ans. Il avait exercé son ministère pendant 67 ans dans la même paroisse.

Matinée musicale. — Dimanche 2 février, se donnera, à Pontrieux, salle de l'hôtel Saint-Louis, près la gare, grande matinée musicale et théâtrale, au profit des œuvres chrétiennes.

Les dames patronnesses se sont assuré le concours gracieux d'artistes distingués.

FEUILLETON DU 28 JANVIER 1908 — 25 —

FACE AU DEVOIR!

Très lentement, Mrs Merwan sortit du salon et descendit dans le jardin ; elle adressa tout d'abord à Aliette un salut plein de grâce langoureuse, et se tournant vers Guy qui, en s'inclinant, prononçait :

— M. et Mlle de Viremont.

— Je me félicite, Monsieur, dit-elle, d'avoir l'occasion de vous remercier de nouveau.

L'active vivacité de Mlle de Viremont formait un frappant contraste avec cette mollesse, mais la jeune fille avait reconnu la femme bien élevée.

Laure était venue avancer des sièges.

Aliette s'était près de Mrs Merwan, tandis que Johnnie venait appuyer son coude au dossier de la chaise de Guy.

Les propos tenus à voix basse et lente par la jeune Anglaise ne mêlaient aucune aliénité sur son passé, mais, aussi, achevaient de rassurer Aliette en éloignant de sa pensée toute dernière crainte de se trouver en face d'une intrigante.

Néanmoins, elle avait hâte de s'en aller : tant de choses à surveiller, tant de gens à voir ; et la pauvre Chevreux qui, le matin même, s'était soulevée sur son lit pour la remercier d'une voix si éteinte et si douce et qu'elle promit de visiter de nouveau.

Elle savait maintenant quelle existence était celle de cette mère qui, vivant entre ses deux fils et ses deux filles, n'avait pas d'enfants ; et, dans la bonté résolue qui animait tout son être, elle voulait retourner au chevet de la malade, à l'heure de la rentrée des deux ouvrières, pour faire la suprême tentative qui, en les amenant dans les bras toujours prêts à s'ouvrir, provoquerait, peut-être, la réaction qui pouvait sauver la malheureuse.

Guy avait deviné l'impatience de sa sœur ; il trouva pour elle l'occasion de prendre congé.

— Madame, demanda-t-il, voudriez-vous me permettre d'emmener Johnnie ?

— Vous seriez content, Johnnie ?

— Oui, maintenant.

— Dois-je l'envoyer chercher au château ?

— Je le ramènerai jusqu'à votre porte.

Les adieux furent échangés sur le même ton de réserve.

Une fois dehors, Johnnie régla son pas sur celui de Guy ; il observait Aliette du coin de l'œil, et, quand elle s'éloigna, les laissant tous deux devant les décombres écroulés dans les fondations de ce qui était encore hier une des plus vastes fermes du pays, Johnnie lui adressa un gentil salut, mais son regard semblait dire :

— A présent, nous voici entre hommes ! j'aime mieux cela.

Sous un pan de mur à demi tombé, un peloton de dragons, venu de Châteaupons, faisait manœuvrer des pompes en dirigeant leur jet sur un amas noir, fumant, dont l'ardent soleil empêchait de voir la combustion.

Le maire se tenait à une distance assez considérable des soldats et du pan de mur prêt à choir.

Une voix retentit, durcie, on le sentait, autoritaire, une vraie voix de commandement :

— Reculez-vous, dragons ! vous pouvez tout aussi bien diriger votre jet à cinq mètres ! Où est le maire de Brivonne ?

— Me voici, Monsieur, prononça Patleau, après un instant d'hésitation.

— Monsieur le maire, on ne risque pas inutilement la vie des soldats ! A l'heure du danger tout le monde se dévoue sans compter, maintenant, c'est autre chose... Vous voudrez bien faire étayer de suite ce pan de mur.

— Qui êtes-vous, Monsieur ? interrogea Pauleau, essayant de se rehiffer.

— Le lieutenant-colonel Mallois, du 33e dragons.

— Vous n'êtes pas en uniforme, Monsieur, tenta d'objecter le maire.

— Je suis dans mon droit en veillant sur mes hommes, Monsieur le maire, que je sois un simple promeneur ou en service commandé ! Mais vous, vous oubliez que lorsque vous demandez des soldats pour achever d'éteindre un incendie, vous avez la responsabilité de leur sécurité. Les travaux d'étayage vont commencer de suite, ou les dragons partiront.

Pierret, qui se trouvait là comme par hasard, tira de sa poche un calepin et crayonna quelques lignes.

— Bonne affaire ! pensait-il, et qui me rapportera gros ! D'abord, je suis content que le maire ait été emballé, parce que je le déteste ! Il est pétri d'une bouillie de crème et de poivre ! Ensuite, parce que je vais produire une jolie fiche contre ce colonel Mallois ! Il y a bien qu